



AFC'S

Connaissez vos Droits

UN GUIDE DES DROITS JURIDIQUES DES
FAMILLES IMMIGRÉES DANS LES ÉCOLES
PUBLIQUES DE NEW YORK CITY

Septembre 2015



Advocates for Children of New York
Protecting every child's right to learn

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	3
Inscription à l'école	4
Inscription à l'école publique et choix de l'école	6
Services pour les débutants en langue anglaise (ELLs)	7
Education spéciale et élèves handicapés.....	10
Suspensions.....	13
Promotion et remise de diplôme.....	14
Discrimination	16
Comment puis-je m'investir dans l'éducation de mon enfant?.....	17
Quelles sont mes droits en tant que parents?.....	18
A qui dois-je m'adresser au DOE a propos de mes preoccupations et questions?	19
A qui dois-je m'adresser pour de l'assistance en immigration?.....	20
Termes importants et acronymes	22
Conseils de défense	23

Ce guide ne constitue pas des conseils juridiques. Ce guide tente de résumer les politiques existantes ou lois sans exprimer l'opinion de l'AFC.
Si vous avez un problème juridique, veuillez contacter un avocat.

INTRODUCTION

Ce guide est censé pour donner aux familles immigrées une vue d'ensemble global concernant leurs droits dans le système d'écoles publiques de New York City et il est principalement destiné aux parents d'enfants d'âge scolaire, de la maternelle à la terminale.

Au fur à mesure de votre lecture, gardez en tête les 6 droits fondamentaux:

LES 6: Vos droits dans le système scolaire publique de New York City

- 1. Votre enfant a le droit d'aller à l'école indépendamment de son statut d'immigration, ou le statut d'immigration de votre famille.**
- 2. Si votre enfant a besoin d'aide pour apprendre l'Anglais, vous avez le droit de choisir un programme bilingue ou Anglais comme Langue Nouvelle (English as New Language, ENL).**
- 3. Vous avez le droit de faire une demande d'inscription aux écoles publiques de votre choix pour la primaire, le collège, et le lycée.**
- 4. Vous avez le droit de recevoir les informations scolaires, traduites dans la langue de votre choix.**
- 5. Vous avez le droit d'être mis au courant si votre enfant risque d'être suspendu ou redoublé une classe.**
- 6. Votre enfant a le droit de recevoir une éducation sans discrimination en raison de sa race, statut d'immigrant, pays d'origine, ou origine ethnique.**

Si vous avez d'autres questions après avoir lu ce guide, appelez

**Le service d'assistance d'éducation de l'AFC
866-427-6033 (gratuit) • lundi au jeudi, de 10h à 16h**

Nous pouvons vous parler dans VOTRE langue.

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Quand mon enfant peut-il aller à l'école?

Les enfants de 5 à 21 ans ont le droit de fréquenter l'école publique peu importe où ils ont été né ou quelle langue ils parlent. Dans New York City (NYC), les enfants de 4 ans, aussi avoir droit à la prématernelle universelle (UPK) et les enfants à partir de 3 ans peuvent recevoir des services d'éducation si les programmes ont des places disponibles.

Tous les enfants de 5 à 21 ans, qui font une demande d'inscription dans les écoles publiques devraient être admis et placés dans un programme approprié dans un délai de 5 jours d'école. Un enfant admissible ne peut pas être refusé de la maternelle. Un adolescent ne peut être refusé d'un lycée ou envoyé à un programme de préparation du diplôme d'équivalence au lycée en raison de son âge, éducation antérieure limité, ou par ce qu'il/elle est un débutant en langue anglaise.

Le statut d'immigration n'est pas important.

Les étudiants immigrés ont le droit de fréquenter l'école indépendamment de leur statut d'immigration ou du statut d'immigration de leur famille. Personnel dans l'école peut demander le statut d'immigration d'un enfant ou d'une de famille. Bien que certains formulaires d'école peuvent demander un numéro de sécurité sociale, Les parents et étudiants ne sont **PAS** obliger de donner cette information.

Les étudiants immigrés ont le droit de recevoir tous les services de l'école pour laquelle ils sont admissibles, y compris les repas gratuit, petit déjeuner gratuit et le transport, même si il/elle ou leur famille sont sans papiers et n'ont pas un numéro de sécurité sociale.

CONSEIL:

Si ont vous demande votre numéro de sécurité social renseignez 000-00-0000.

Où dois-je inscrire mon enfant?

Les étudiants doivent vivre dans NYC afin aller à une école publique de NYC. Si votre enfant rentre en primaire ou au collège, il peut aller à son école zoné, parmi d'autres options. Pour savoir quelle est l'école de la zone de votre enfant, composez le 311. Vous pouvez également visiter le Centre d'Accueil de la Famille (Family Welcome Center) dans votre arrondissement pour explorer d'autres options d'école pour votre enfant.

Si votre enfant rentre au lycée, contactez le Centre d'Accueil de la Famille dans votre arrondissement pour plus d'informations sur la recherche d'un lycée. Les informations sur le Centre d'Accueil de la Famille sont disponibles à la page 19 de ce guide.

Documents important

Apportez ces documents avec vous lors de l'inscription à l'école:

1. **Justificatif de domicile**, tel que les factures de gaz, de cable, d'électricité ou d'eau, ou contrat de bail. ATTENTION, les factures de téléphone, factures de carte de credit, permis de conduire, etc. ne sont PAS des justificatifs acceptables. Deux ou trois documents sont nécessaires en fonction du type de document. Pour voir la liste complete de justificatif de domicile acceptable, allez sur: <http://schools.nyc.gov/ChoicesEnrollment/NewStudents/default.htm>.
2. **Preuve de l'âge de l'enfant**, tel que le certificat de naissance ou passport de votre enfant.
3. **Le carnet de vaccination** de votre enfant, si disponible.
4. Si disponible, **le dernier bulletin de note de votre enfant, programme d'éducation individualisé (Individualized Education Program, IEP), ou plan d'accommodation 504** — voir page 10 pour plus de details concernant ces elements.

Que se passe-t-il si mon enfant n'a pas de dossiers scolaires ou a passé peu ou pas de temps à l'école?

Il/elle a encore le droit d'être immédiatement admis dans l'école publique. Un conseiller d'admission ou un autre membre du personnel de l'école que votre enfant fréquentera devra créer un profil d'étudiant et l'évaluer dans sa langue. Si personne dans le personnel parle la langue de votre enfant, l'école devra prendre des dispositions pour assurer l'interprétation.

Que se passe-t-il si les bulletins scolaires de mon enfant sont d'une école venant d'un autre pays?

Faites traduire les bulletins scolaires/dossier scolaire par l'école, où il/elle ira, le ministère de l'éducation, ou une source extérieure (par exemple votre consulat, un organisme communautaire ou service privé). L'école évaluera ensuite le document traduit et déterminera la classe de votre enfant.



En attendant, votre enfant doit être admis à l'école.

L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE PUBLIQUE ET LE CHOIX DE L'ÉCOLE

Qu'est-ce-que le choix de l'école?

Même si votre enfant peut être affectée à l'école de leur quartier ou école « zoné », vous avez un choix concernant quelle école — et quel type d'école! — que votre enfant fréquente. Les parents devrait rechercher les écoles, visitez ceux qui les intéressent et présenter une demande au nom de l'enfant Les élèves immigrants et les élèves apprenant l'anglais peuvent fréquenter toutes les écoles publiques de NYC y compris:

- **Ecole publique à charte:** Les écoles publiques a gestion privée. Vous devez déposer une demande d'inscription et l'entré ce fait par tirage au sort.
- **Magnet Schools:** Les écoles publiques sans zones avec des programmes spéciaux (p. ex., arts, technologie, science). Vous devez déposer une demande.
- **Lycées internationaux:** Les écoles publiques où tous les étudiants sont des immigrants.
- **Programmes d'éducation pour doués et talentueux:** Ecoles publique avec des programmes spéciaux avancés. Votre enfant doit passer un examen pour être accepté. Les ELL des classes K-2 peuvent demander à passer un examen traduit disponible en 9 langues. D'autres dispositions particulières sont disponibles pour la participation des ELL et anciens ELL au test.

Pour plus d'informations sur les demandes pour les écoles, veuillez appeler notre service d'assistance téléphonique, ou visitez le Site internet de DOE concernant les choix d'école: <http://schools.nyc.gov/ChoicesEnrollment/default.htm>.

Puis-je transférer mon enfant dans une école différente?

Toute demande de transfert d'écoles doit être présentée par écrit. Les trois demande de transfère les plus courantes sont les (1) transferts médicaux, (2) transferts de sécurité et (3) transferts des difficultés de transport (trajet par les transports publics de 90 minutes ou plus dans chaque direction). Là où vos autres enfants fréquentent l'école peut-être être pris en considération dans les demandes de transfert.

Il est important de noter que ces transferts sont **trés** difficile à obtenir. Pour plus d'informations, allez sur le site web de DOE: <http://schools.nyc.gov/ChoicesEnrollment/Transfers/default.htm>.

CONSEIL:

Utilisez l'outil de recherché "Chercher + Comparer" à www.schoolbook.org pour rechercher et comparer les différentes écoles publiques et à chartes à NYC.

SERVICES POUR LES DÉBUTANTS EN LANGUE ANGLAISE (ELLs)

Tous les élèves ont le droit à l'éducation publique, quelle que soit leur niveau de langue anglaise. Les élèves apprenant l'anglais ont droit à un enseignement spécial pour leur apprendre l'anglais. Ces élèves sont appelés "débutants en langue anglaise" (English Language Learners, ELLs).

Les modèles d'enseignement les plus courants sont **Éducation Bilingue Passerelle** (Transitional Bilingual Education, TBE) ou **Anglais comme Langue Nouvelle** (English as a New Language, ENL). Les programmes **Double Langue** (Dual Language, DL) peuvent également être offerts aux ELL.

Mon enfant est-il admissible aux services ELL?

Une fois que votre enfant entre dans une école de NYC, vous devez remplir un **Sondage d'Identification de la Langue Maternelle** (Home Language Identification Survey, HLIS) avec l'aide d'un enseignant ou administrateur. Ce sondage pose des questions sur les langues que vous parlez dans votre maison et qui sont utilisés par votre enfant. Vous et votre enfant passerez ensuite une entrevue avec l'enseignant dans votre langue maternelle et en Anglais. Il examinera les travaux passés de l'enfant, le cas échéant.

En cas d'admissibilité, votre enfant prend alors un test en anglais, appelé le **Test d'Identification de l'État de New York pour les Élèves Non Anglophones** (New York State Identification Test for English Language Learners, NYSITELL) pour trouver le niveau de langue de votre enfant. Ce test doit être remis aux élèves dans les 10 premiers jours suivant l'inscription à l'école. Si votre enfant ne réussit pas au NYSITELL, elle est admissible aux services ELL.

Les ELL doivent passer le **Test de Performance en Anglais Langue Étrangère de l'État de New York** (New York State English as a Second Language Achievement Test, NYSESLAT) une fois par an au printemps. Une fois que votre enfant atteint un certain niveau sur le NYSESLAT, il/elle ne sera plus considéré comme un ELL et ne recevra plus d'enseignements ENL ou TBE.



Faire la différence entre les programmes ELL

1. **Éducation Bilingue Passerelle (Transitional Bilingual Education, TBE):**
L'enseignement est dispensé en Anglais et dans la langue maternelle de l'élève. Plus l'élève maîtrise, plus le niveau d'Anglais augmente.
2. **Anglais comme Langue Nouvelle (English as a New Language, ENL):** Les étudiants sont enseignés entièrement en anglais et apprennent à parler, lire et écrire en anglais par enseignant qualifié. (La plupart de nouveaux étudiants immigrants sont dans les classes ENL.)
3. **Double Langue (Dual Language, DL):** Les ELL et les locuteurs Anglophones natifs apprennent ensemble dans une même salle de classe pour une meilleure maîtrise de l'anglais et la deuxième langue. Chaque école a son propre processus d'admission unique. La plupart des programmes à double langue à New York enseignent l'espagnol comme deuxième langue, mais quelques-uns enseignent le chinois, créole haïtien, russe, coréen, français, et arabe.

Pour obtenir la liste des programmes TBE et DL près de chez vous, visitez:

<http://schools.nyc.gov/NR/rdonlyres/49375968-8BBI-4617-A287-7A18C795B1FF/0/BilingualProgramsListSY201516.pdf>.

Est-ce que je peux choisir le programme ELL de mon enfant?

OUI. Les parents ont le droit de choisir entre les programmes TBE, DL, et ENL. Alors que la plupart des écoles ont des cours ENL, les TBE et DL sont moins fréquents. Si dans le district de votre enfant, une autre école offre le programme TBE ou le Double Langue désiré et dispose de place, vous avez le droit de transférer votre enfant dans cette école. Votre enfant a aussi droit au transport gratuit pour fréquenter cette école. Si vous souhaitez transférer votre enfant, contactez votre école pour assistance.

Les écoles sont obligées de créer un programme bilingue dans une nouvelle langue basé sur le nombre de débutant en langue anglaise dans une année scolaire particulière:

- Primaire et collège: 15+ ELLs dans la même année scolaire **OU** dans 2 catégories de l'un de l'autre qui utilisent la même langue maternelle.
- Lycée: 20+ ELLs en **UNE** année scolaire qui utilisent la même langue maternelle.

Vous pouvez demander à l'école que fréquente votre enfant de créer un programme bilingue si l'école possède les numéros indiqués ci-dessus d'ELLs.

Si aucune école dans le district de votre enfant n'offre de programme bilingue dans la langue de votre enfant, votre enfant doit prendre un ENL.

CONSEIL:

Les programmes ENL doivent être adaptés en fonction du niveau de langue anglaise individuel de chaque enfant. Cela signifie que pas les étudiants ENL dans la même classe recevront le même programme ENL. Si votre enfant a un niveau d'anglais plus avancé que celui de ses camarades de classe, il/elle a le droit à un niveau plus élevé d'enseignement.

L'école de mon enfant me contactera-t-elle concernant les programmes ELL?

OUI. En vertu de la loi du NYS, les parents doivent être notifiés dans les 5 jours de classe suivants l'identification de l'élève comme ELL. Avant l'inscription de votre enfant dans un programme bilingue ou ENL, vous avez droit à :

1. Une session d'orientation avec des explications sur les différentes options du programme;
2. Une description des standards de l'État et des tests, ainsi que les exigences relatives aux programmes TBE, DL et ENL; et
3. Toute information fournie dans la langue de votre choix. En cas de difficultés, veuillez appeler le Helpline (assistance téléphonique).

Mon enfant est-il admissible au service de langue après qu'il/elle ne soit plus un ELL?

OUI. Pendant au moins 2 ans après être devenu compétent en Anglais (sur la base des résultats du NYSESLAT), les anciens ELL doivent recevoir par semaine 90 minutes de ENL intégré (enseignement pour construire les compétences en langue Anglaise à travers des zones d'enseignement tel que la science ou les Maths) ou autres précédents services support ELL.



CONSEIL:

Le personnel de l'école doit rencontrer les parents des ELL au moins une fois par an pour discuter les développements de langue, les progrès et besoins de l'enfant.

EDUCATION SPÉCIALE ET ÉLÈVES HANDICAPÉS

Qu'est-ce une éducation spéciale?

Une éducation spéciale est un programme qui fournit des services, supports et enseignement spécialisé pour les étudiants ayant un handicap. Ces handicaps peuvent s'étendre de difficulté d'apprentissage et de comportement jusqu'à des handicaps physiques et intellectuel très grave. L'éducation spéciale des élèves peuvent s'enseigner, soit avec des camarades non handicapés dans une classe l'enseignement général **OU** dans une classe séparée pour les étudiants ayant un handicap. Selon les besoins de l'élève, un élève peut également recevoir de « services connexes » tel que la thérapie, la thérapie physique ou soutien psychologique.

Pour une explication plus détaillée du système d'éducation spéciale de NYC et les droits des étudiants ayant un handicap, voir **Guide de l'AFC pour l'Enseignement Spécialisé**, disponible en:

Anglais: http://advocatesforchildren.org/sites/default/files/library/guide_to_special_ed.pdf

Espagnol: http://www.advocatesforchildren.org/sites/default/files/library/guide_to_special_ed_spanish.pdf

Chinois: http://www.advocatesforchildren.org/sites/default/files/library/guide_to_special_ed_chinese.pdf

Bengali: http://www.advocatesforchildren.org/sites/default/files/library/guide_to_special_ed_bengali.pdf

Comment les enfants reçoivent-ils des services d'éducation spécialisée?

Les parents peuvent demander que leur enfant soit évaluée pour l'enseignement spécialisé. Cette demande doit être par écrit et adressée au président du comité de votre district scolaire sur l'éducation spéciale (Committee on Special Education, CSE), ou du directeur de votre école.

Le personnel de l'école peut aussi recommander un enfant pour les services d'éducation spéciale. La recommandation doit être à l'écrit et documente les façons dont l'école a essayé d'aider l'étudiant à travers les services d'enseignement général (p. ex., ENL, tutorat, programmes parascolaires, stratégie de comportement) avant d'envisager l'éducation spéciale. Les parents doivent aussi donner leur autorisation par écrit afin que leurs enfants soit évaluer pour l'enseignement spécialisé.

Comment les ELLs reçoivent-ils des services d'éducation spécialisée?

Votre enfant a droit aux services d'éducation spécialisée immédiatement, **peu importe le temps** qu'elle a vécu aux États Unis.

Les étudiants NE PEUVENT PAS être recommandés à l'enseignement spécialisé, juste parce qu'ils n'ont pas un bon niveau d'anglais.

Les parents ont le droit de faire une demande de recommandation pour leur enfant à l'éducation spéciale à tout moment. Une fois que votre enfant est évalué, vous rencontrerez une équipe de professionnels à l'école pour discuter si votre enfant a besoin d'éducation spéciale. Cette équipe sera constituée d'un enseignant ou des fournisseurs de service certifiés d'enseignement d'Anglais aux locuteurs des autres langues ou de fournir des services bilingues. Si votre enfant est admissible aux services d'éducation spéciale, l'équipe créera un **programme d'éducation individualisé (Individualized Education Program, IEP)**. Il s'agit d'un document qui décrira le programme, les services et des buts éducatifs de votre enfant.

Puis-je demander des traductions des documents l'éducation spéciale de mon enfant?

OUI. Les parents ont le droit d'avoir la traduction de toutes les IEPs, résultats de l'évaluation et avis sur l'éducation spéciale dans la langue de leur choix. Aussi, les parents ont également le droit d'avoir des interprètes lors de réunions. Vous pouvez demander ces services de traduction et d'interprétation de l'école de votre enfant. Si les services ne sont pas fournis, veuillez contacter notre assistance. Vous pouvez également déposer une plainte au Département de l'Éducation (Department of Education, DOE) en appelant au (718) 935-2013.

CONSEIL:

Les nourrissons et enfants âgé de 0 à 3 ans, avec des retards de développement ont le droit à une évaluation pour le service de programme d'intervention précoce (Early Intervention, EI). Pour recommander un enfant à EI, composez le 311 et voir le **Guide de l'AFC d'Intervention Précoce**, disponible en anglais: http://www.advocatesforchildren.org/sites/default/files/library/guide_to_early_intervention.pdf et en espagnol: http://www.advocatesforchildren.org/sites/default/files/library/guide_to_early_intervention_spanish.pdf.

Mon enfant peut-il recevoir les services ELL dans une éducation spécialisée?

OUI. Si votre enfant est un ELL, elle recevra à la fois les services d'éducation spécialisée et ELL.

Que se passe-t-il si un cours d'éducation spécialisée bilingue n'est pas disponible à l'école de mon enfant?

Votre enfant peut:

1. Être temporairement placé dans une classe d'éducation spécialisée en Anglais uniquement avec enseignement ENL; ou
2. Avoir un paraprofessionnel bilingue en classe d'interpréter pour lui/elle.

Que se passe-t-il si l'école de mon enfant ne fournit pas les services pour son IEP?

Si un enfant ne reçoit pas le cours, service et/ou prise en charge de langue dont il/elle a besoin, vous pouvez déposer une demande d'audition impartiale pour recevoir une ordonnance qui obligerait l'entité opérationnelle désignée de fournir les services nécessaires.

Comment déposer une demande d'audition impartiale?

Les demandes écrites doivent être envoyées à:

Impartial Hearing Office
Department of Education
131 Livingston St., Room 201
Brooklyn, NY 11201
Tel. 718-935-3280
Fax. 718-935-2528

CONSEIL:

Vous avez le droit à un interprète lors d'audiences impartiales et devrait en demander un avant la date de l'audience. Appelez le bureau d'audience impartial au (718) 935-3280 pour solliciter un interprète.

Le site Web de DOE fournit des informations sur la façon de déposer une demande d'audition impartiale: <http://schools.nyc.gov/NR/exeres/9914376B-5893-432A-A8B9-9CE42BICEA50.htm>. Vous pouvez également apprendre plus du **Guide de l'AFC sur les Audiences Impartial d'Éducation Spéciale**, disponible en anglais: http://www.advocatesforchildren.org/sites/default/files/library/impartial_hearings.pdf et en espagnol: http://www.advocatesforchildren.org/sites/default/files/library/impartial_hearings_spanish.pdf.

SUSPENSIONS

Une suspension est l'enlèvement d'un enfant de la salle de classe. Il existe deux types de suspensions:

- **Suspension du directeur** — qui dure jusqu'à 5 jours, et
- **Suspension du surintendant** — qui peut durer jusqu'à 1 an. La suspension du surintendant peut conduire à l'expulsion si l'élève suspendu a plus de 17 ans le premier jour d'école. Les étudiants sont suspendus de l'école si ils/elles sont considérées comme un danger pour eux-mêmes ou pour autrui. **Les ELLs peuvent être suspendues.**

Si votre enfant est suspendu, il a le droit de recevoir tous les devoirs, travail en classe, et instruction à un autre site au cours de la suspension.

Que dois-je faire si mon enfant est suspendu?

Si votre enfant est suspendu, vous avez le droit d'être immédiatement avisé oralement et par écrit des accusations précises contre l'enfant. Vous avez également le droit de tous les éléments de preuve documentée contre votre enfant. **Ces informations devraient être fournies dans une langue que vous comprenez.**

Vous avez aussi le droit d'avoir une **conférence de suspension** (pour une suspension de directeur) ou une **audition** (pour une suspension du surintendant). Les parents et les élèves ont le droit d'amener un représentant ou un avocat à la conférence et audition de suspension. Pour demander une représentation, vous pouvez appeler l'assistance téléphonique de l'AFC ou Les Services Juridiques de New York au (212) 431-7200.



CONSEIL:

Si votre enfant est handicapé et a été suspendu, veuillez appeler notre service d'assistance téléphonique. Il y a des procédures spéciales que vous avez le droit de connaître et d'y participer si c'est le cas.

PROMOTION AND REMISE DE DIPLÔME

La Disposition Réglementaire A-501 du Chancelier répertorie les directives de promotion pour chaque niveau scolaire. Les lignes directrices sont traduites en arabe, bengali, chinois, français, créole haïtien, coréen, russe, espagnol, et l'ourdou et peuvent être trouvés à : <http://schools.nyc.gov/RulesPolicies/ChancellorsRegulations/default.htm>.

Qu'est-ce-que mon enfant doit-il faire pour être promu d'une année scolaire à une autre?

Bien que nous vous invitons à consulter le guide détaillé de promotion sur le site internet DOE, le tableau ci-dessous énumère les critères de base de promotion par année scolaire:

Niveau scolaire	Critère de base
Maternelle — CE1	Le personnel de l'école prend les décisions de promouvoir ou non l'enfant
CE2 — 4ème	Les décisions de promotion sont prises en fonction de l'analyse des résultats de tests, notes de cours, fiches, projets étudiants et devoir. Les résultats d'examen de l'État ne devraient pas être un facteur majeur dans la décision de promotion.
3ème — Terminale (lycée)	La promotion repose sur la présence et le nombre de crédits qu'un étudiant possède: <ul style="list-style-type: none">• 8 crédits pour rentrer en seconde• 20 crédits pour rentrer en première• 28 crédits pour rentrer en terminale

Les ELLs peuvent-ils redoubler?

OUI. Les ELLs peuvent redoubler s'ils ne parviennent pas à atteindre le niveau scolaire ou ne répondent pas au critère de promotion spécifique pour leur année scolaire. **LES ELL NE PEUVENT PAS** être retenus uniquement parce qu'ils ne parlent pas bien Anglais.

Deux groupes de ELLs sont exemptés par les normes de promotion:

1. Les ELLs en CE2—5ème qui ont été dans une école américaine pour moins de 2 ans et les ELLs en 4ème dans une école américaine depuis moins d'un an; **ET**
2. Les étudiants d'éducation spéciale (y compris les ELLs) dont leur IEP les déclarent exemptés, **OU** que des critères de promotion modifiés seront utilisés.

Comment l'école de mon enfant me contactera si il/elle risque de redoubler?

Il y a trois fois au cours de l'année où votre école peut vous prévenir si votre enfant est à risque de redoubler:

- La conférence de parents-professeurs en automne
- Par écrit avant le 15 février (appelée une lettre de « doute de promotion »)
- Par écrit par la poste avant la fin de l'année scolaire.

Attention: Même si l'école ne vous notifie pas, elle peut toujours retenir votre enfant.

Puis-je contester la décision de l'école de faire redoubler mon enfant?

OUI. Si vous êtes en désaccord avec la décision de l'école, vous pouvez soumettre une demande écrite au directeur. Le surintendant passe alors en revue la décision du directeur et prononce une décision définitive.

Que doit faire mon enfant pour obtenir son diplôme du cycle secondaire?

Votre enfant doit achever 44 crédits et passer 4 examens Régents (en Anglais, Maths, sciences sociales et sciences) avec une note de 65 ou plus, et un 5ème examen approuvé par l'État au choix de l'élève (tel qu'un autre examen Régents, examen de Placement Avancé [Advanced Placement], et examen Carrière et Éducation Technique [Career and Technical Education, CTE]).

Les ELLs ne doivent pas valider le NYSESLAT pour obtenir leur diplôme; **cependant**, ils doivent valider leur examen de régents anglais en anglais. Si un ELL ne peut pas comprendre d'autres domaines en.

Pour plus d'informations, consultez le prospectus AFC's High School Promotion and Graduation for ELLs, disponible en plusieurs langues au http://www.advocatesforchildren.org/get_help/guides_and_resources.



DISCRIMINATION

Il est illégal pour une école de faire de la discrimination contre vous ou votre enfant basé sur votre race, couleur, origine ethnique, pays d'origine, religion ou statut d'immigration.

Qu'est-ce-que la discrimination?

Voici quelques exemples:

- Une employée de l'école publique où vous souhaitez inscrire votre enfant en vous indique que votre enfant ne peut pas y assister car il/elle n'est pas un américain(e).
- Votre enfant rentre à la maison et vous indique qu'un professeur lui a dit de "retourner dans son propre pays."

Si vous pensez que vous ou votre enfant avez été victime de discrimination ou de harcèlement, vous pouvez déposer une plainte auprès de ces organismes:

- NYC DOE Office of Equal Opportunity (OEO): (718) 935-3320
Les plaintes doivent être présentées à l'OEO dans l'année qui suit l'événement qui fait l'objet de la plainte.
- U.S. Department of Education, Office for Civil Rights: (646) 428-3900
- New York City Commission on Human Rights: (212) 306-7050



COMMENT PUIS-JE M'INVESTIR DANS L'ÉDUCATION DE MON ENFANT?

Vous pouvez participer à l'éducation de votre enfant de plusieurs manières. Voici quelques exemples:

- Se joindre à une **Association de parents/Association de parents-professeurs (PA/PTA)**. Ces organisations sont présentes dans chaque école et elles sont consultées par les écoles dans toutes les décisions. Cependant, les PAs/PTAs ne peuvent pas prendre de décisions finales sur le fonctionnement de l'école.
- Prendre contact avec le **Coordonnateur des Parents (Parent Coordinator)** de l'école si votre école en a un. Les coordonnateurs des parents répondent aux préoccupations des parents et soutiennent la participation des parents.
- Participer à une **équipe de direction de l'école**. Celle-ci est des organisations de milieu scolaire qui sont présents dans toutes les écoles. Un nombre égal de parents et personnel se réunissent au moins une fois par mois pour planifier et décider les politiques de l'école liées au budget, programme, services d'ELL, etc.
- Participer à un **TITRE I Parent Advisory Council**: un programme fédéral pour améliorer la réussite des enfants à faible revenu et des minorités, y compris les ELLs. Contactez le coordonnateur de Parent à votre école pour plus d'informations.
- Pour faire une demande pour rejoindre un **Conseil d'Éducation Communautaire ou de la Ville (Community Education Council, CEC)**: 32; les organes à travers NYC qui façonnent les politiques éducatives et les priorités dans leurs districts d'école publique respectives. Vous pouvez trouver plus d'informations sur l'adhésion à un CEC sur le site web de DOE à <http://schools.nyc.gov/Offices/CEC/GPIinformation/default.htm>.
- Faire une demande pour rejoindre le **Conseil des Débutants en Langue Anglaise de la Ville (Citywide Council on English Language Learners, CCELL)**: <http://schools.nyc.gov/Offices/CEC/default.htm>.
- Rejoindre une **organisation axée sur la communauté** qui se concentre sur l'amélioration et le soutien à l'éducation publique à New York.

QUELLES SONT MES DROITS EN TANT QUE PARENTS?

- Vous avez le droit de **recevoir les informations liées à l'école** (rapports de progrès, bulletins scolaires, avis etc.) **dans la langue de votre choix**. Ces services devraient être disponible au moins en arabe, bengali, chinois, français, créole haïtien, coréen, russe, espagnol, et l'ourdou.
- Vous avez le droit **d'assister à la conférence parent-professeur avec une assistance de traduction et d'interprétation**. Les écoles devraient afficher des avis indiquant comment vous pouvez recevoir ces services. Demandez au Coordonnateur des Parents ou directeur de votre école pour ces informations si vous ne voyez pas ces avis dans l'école de votre enfant.
- Vous avez le droit **d'accéder aux copies de tous les dossiers scolaires de votre enfant**. Ces dossiers doivent être produits immédiatement et pas plus tard que 45 jours après la demande. Vous avez également le droit de réclamer ou modifier toute information dans les documents de votre enfant.
- Vous avez le droit **d'être impliqué dans la communauté scolaire** de votre enfant et gouvernement.

Malheureusement, les parents ne reçoivent pas souvent les services de traduction et d'interprétation dont ils ont besoin. Si vous avez ce problème, vous pouvez appeler notre service d'assistance, ou déposer une plainte en appelant le language access complaint du DOE au (718) 935-2013.



A QUI DOIS-JE M'ADRESSER AU DOE A PROPOS DE MES PREOCCUPATIONS ET QUESTIONS?

Si vous avez un problème avec les services que votre enfant reçoit à l'école, incluant les services d'ELL, parler avec:

1. L'enseignant de votre enfant
2. Le Coordonnateur des Parents de votre école
3. Le directeur de l'école
4. Le bureau du Superintendant de l'école de votre enfant. Une liste des Superintendants est disponible au: <http://schools.nyc.gov/AboutUs/schools/superintendents/HSSupes.htm>.

Centres d'Accueil de la Famille (Family Welcome Centers):

Contactez votre Centre d'Accueil de la Famille pour inscrire votre enfant dans une école.

Quartier	Districts Servi	Adresse	Numéro de téléphone
Bronx	7, 9, 10	1 Fordham Plaza, 7 th Floor	718-935-2178
	8, 11, 12	1230 Zerega Ave, Room 24	718-935-2278
Brooklyn	17, 18, 22	1780 Ocean Avenue, 3rd Floor	718-935-2313
	20, 21	415 89th Street, 5th Floor	718-935-2331
	19, 23, 32	1665 St. Mark's Avenue, Room 116	718-935-2340
	13, 14, 15, 16	29 Fort Greene Place (BS12)	718-935-2371
Manhattan	1, 2, 4	333 7th Avenue, 12 th Floor	718-935-2383
	3, 5, 6	388 West 125 th Street, 7 th Floor	718-935-2385
Queens	24, 30	28-11 Queens Plaza North, 3rd Fl	718-935-2386
	25, 26	30-48 Linden Place, 2nd Floor	718-935-2391
	27, 28, 29	90-27 Sutphin Boulevard, 1st Floor	718-935-2393
Staten Island	31	715 Ocean Terrace, Building A	718-935-2402

A QUI DOIS-JE M'ADRESSER POUR DE L'ASSISTANCE EN IMMIGRATION?

CUNY Citoyenneté Maintenant (CUNY Citizenship Now):

Les centres CUNY offrent des services de l'immigration gratuit par rendez-vous.

Centre d'Immigration CUNY	Langues parlées	Tel.	Horaires	Adresse
Hostos Community College	Anglais, Espagnol	718-518-4395	Lun-Ven, 09h00-12h30 13h30-16h30	427 Walton Ave., T-501 Bronx, NY 10451
Medgar Evers College	Anglais, Espagnol, Polonais	718-270-6292	Lun-Ven, 09h00-13h00 14h00-17h00	1150 Carroll St., Rm 226 Brooklyn, NY 11225
City College	Anglais, Espagnol, Italien	212-650-6620	Lun-Ven, 09h00-17h00 <i>uniquement sur rendez-vous</i>	160 Convent Ave., North Academic Center, Rm 1-206 New York, NY 10031
CUNY Xpress	Anglais, Espagnol	212-568-4692	Lun-Ven, 10h00-17h00	560 West 181st St. New York, NY 10033
Flushing	Anglais, Espagnol, Chinois, Coréen	718-640-9223	Lun-Ven, 09h30-13h00 14h00-16h30	39-07 Prince St., Ste. 2B Flushing, NY 11354
York College	Anglais, Espagnol	718-262-2983	Lun-Ven, 9:30am-4:30pm <i>uniquement sur rendez-vous</i>	94-20 Guy Brewer Blvd. Jamaica, NY 11451
College of Staten Island, El Centro & Project Hospitality at The Help Center	Anglais, Espagnol	718-448-3470	Lun 12h00-19h00pm & Jeu-Ven, 09h00-17h00 <i>Pas d'avocat Jeu-Ven</i>	514 Bay Street Staten Island, NY 10304

The Door, Service Juridique et d'Immigration:

Le centre de services juridique pour les jeunes ages de 12 à 21 ans. Email legalstaff@door.org ou appelez au 212-941-9090, ext. 3280.

Legal Aid Society (Société d'Assistance Legale), Projet Immigration:

Unité de service d'assistance pour les droits d'immigration pour les détenus immigrés, disponibles les mercredis de 13h à 17h: 212-577-3456. Les immigrants non-détenus avec des dossiers d'Immigration pendants en justice Immigration devraient appeler le 212-577-3300.

Catholic Charities (Charités Catholique):

New York State (NYS) Services assistance au nouveaux américains 212-419-3737 ou 1-800-566-7636 (gratuit à NYS). Legal Orientation Program for Custodians (LOPC) (Programme d'Orientation Juridique pour les Gardiens) Assistance telefonique pour les gardiens de mineurs non-accompagnés: 1-888-996-3848 (du Lundi au Vendredi, 9h00-20h00).

Arab American Association of New York (Association Arabo-Americaine de New York):

Services immigration — consultations gratuites et services à tarifs réduits. Email arabamericanny@gmail.com ou appelez au 718-745-3523 pour prendre un rendez-vous.



TERMES IMPORTANTS ET ACRONYMES

BFSC — Borough Field Support Center

Chancellor's Regulations (Dispositions Réglementaires du Chancelier) — Les règles officielles pour les écoles publiques de NYC

DL — Programme double langue (dual language program)

EI — Intervention précoce (Early Intervention)

ELL — Débutant en langue anglaise (English Language Learner)

ENL — Anglais comme Langue Nouvelle (English as a New Language)

HLIS — Sondage d'identification de la langue maternelle (Home Language Identification Survey), pour identifier la langue dominante de l'enfant

IEP — Programme d'éducation individualisé (Individualized Education Program)

NYSITELL — Test d'identification de l'État de New York pour les élèves non Anglophones (New York State Identification Test for English Language Learners), détermine les capacités des élèves à l'écoute, en parlant, à la lecture et à l'écriture en Anglais.

NYSESLAT — Test de performance en anglais langue étrangère de l'État de New York (New York State English as a Second Language Achievement Test), teste les étudiants à la lecture, écriture, écoute et expression orale en Anglais.

PA/PTA — Association de parents/Association de parents-professeurs (Parents Association/Parent-Teacher Association)

TBE — Éducation Bilingue Passerelle (Transitional Bilingual Education)

UPK — Prématernelle Universelle (Universal Pre-Kindergarten)



CONSEILS POUR LA DÉFENSE

- ✓ **Garder les documents d'école de votre enfant** (tels que les IEP et évaluations) et toutes les lettres et rapports de l'école dans un fichier trié par date.
- ✓ **Mettez-le par écrit:** Garde un carnet pour vous-même avec les dates et les heures de toutes les réunions et les communications avec le personnel de l'école et des médecins externes (tels que des médecins ou thérapeutes); suivi des conversations par écrit, par lettre ou par courriel et conserver une copie afin d'en avoir une archive.
- ✓ **Envoyer toutes les informations importantes par courrier recommandé**, avec accusé de réception ou par fax avec confirmation afin que vous ayez la preuve, qu'il a été envoyé.
- ✓ **Parler avec les gens qui travaillent avec votre enfant.** Parler aux enseignants quand les choses vont bien ou si les choses vont mal et vous vous établirez comme un parent concerné et impliqué.
- ✓ **Soyez persévérant.** Si quelqu'un dit il n'y a rien qui puisse être fait pour votre enfant, obtenir un deuxième avis.
- ✓ **Maintenir une conversation productive.** Même lorsque vous êtes en colère à propos de quelque chose qui s'est passé, essayez de parler calmement tout en établissant votre point de vue.
- ✓ **Amenez un ami**, membre de la famille ou quelqu'un qui connaît votre enfant à l'extérieur de l'école aux réunions d'école si vous sentez que votre point de vue n'est pas entendue par le DOE.

Ce guide et de ressources supplémentaires sur les services de l'éducation à New York sont disponibles sur notre site, www.advocatesforchildren.org.



Notre Mission

AFC favorise l'accès à la meilleure éducation possible fournie par New York pour tous les élèves, en particulier les étudiants de couleur et des étudiants venant de faible revenu. Nous utilisons uniquement des stratégies intégrées pour avancer les réformes systémiques, l'autonomisation des familles, communautés et défendre les droits à l'éducation d'élèves individuels.

D'autres questions?

**Veillez appeler le service d'assistance
d'éducation de Jill Chaifetz**

lundi au jeudi

10h à 16h

866-427-6033 (gratuit)

Advocates for Children of New York, Inc.

151 West 30th Street, 5th Floor

New York, NY 10001

Tel (212) 947-9779

Fax (212) 947-9790

info@advocatesforchildren.org

www.advocatesforchildren.org